

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2024 à 20h30

### Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

#### 13. Création du poste d'animateur de prévention

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Dans le cadre de la démarche de réorganisation du service prévention débuté en Avril 2024 avec la création du poste de directeur de la modernisation et le rattachement à ce dernier du poste de conseiller de prévention, il est proposé la création d'un poste d'animateur prévention à temps complet. L'agent sera sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle du directeur de la modernisation.

Ce poste se verra attribuer les missions suivantes :

- Assurer la mise à jour en temps et heure du DUER
- Analyser les accidents de service et trajet
- Visites des sites et observatoire des situations de travail et faire des préconisations si besoin
- Analyser les postures aux postes administratifs et techniques
- Vérifier (sur sites) la bonne tenue des registres et assurer une réponse aux remontées dans les registres de santé et sécurité
- Assurer le suivi des trousse de secours
- Animer des formations ou sensibilisations (quart d'heure sécurité, matinées de sensibilisation etc.)

Il est proposé de créer ce poste d'animateur prévention à temps complet sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe, agent de maitrise et agent de maitrise principal.

Vu l'avis favorable des représentants du personnel du 31/10/2024

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 28 Novembre 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20241220-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024  
Publication : 20/12/2024

Délibération n°2024/12/16/13 du 16 décembre 2024 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 04 Décembre 2024,

**Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- De créer un emploi de gestionnaire Ressources Humaines à temps complet en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	9
Vote Pour	42	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024  
Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/12/16/13 du 16 décembre 2024 à 20h30



LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/12/16/13 du 16 décembre 2024 à 20h30